

COMMUNISTES : 27 boulevard Saint Martin F-75003 Paris

communistes@sitecommunistes.org ; hebdo@sitecommunistes.org ; www.sitecommunistes.org

Résumé Eco / Social N° 167 : Semaine du 25 mars 2024



Plus de 200 personnes se sont mobilisées samedi à Pertuis

HÔPITAL DE PERTUIS (VAUCLUSE) : LES PORTES DU SERVICE DES URGENCES DE PERTUIS SONT À NOUVEAU FERMÉES PENDANT TOUT LE WEEK-END !

Un scénario qui se répète indéfiniment. Mais cette fois, les portes du service pourraient ne plus rouvrir pour longtemps. Les 9 médecins urgentistes du service menacent de démissionner.

Une démission d'ici deux semaines ?

Pour tenter de sauver le service, la CGT a organisé une manifestation samedi, à Pertuis, le cortège est parti à 9H30 de la gare. Les syndicats et la population craignent une probable fermeture des urgences. "*Les urgentistes de Pertuis réclament le recrutement de six médecins supplémentaires aux urgences sinon ils démissionnent d'ici deux semaines*", rapporte Arturo Hontalva, représentant de l'union locale CGT.

"*Le personnel est à la fois sur l'hôpital d'Aix et de Pertuis depuis la fusion (2012), les urgentistes sont à la fois sur Aix et Pertuis avec une priorité pour le gros hôpital bien sûr*", ajoute Arturo Hontalva.

Dans le cortège, des parents inquiets manifestent pour leurs enfants comme Coraline, "*les urgences ferment régulièrement, s'il arrive un malheur à nos enfants, cela ne pourra pas être pris en charge rapidement.*"

Le président du club de rugby de Pertuis souligne l'importance du service des urgences : "*il y a toujours des accidents, des incidents au club comme des fractures de clavicule, des entorses etc. Et on a besoin des urgences pour pouvoir porter directement nos joueurs par les pompiers dans leurs services.*"

PETITE ENFANCE : REVALORISATION DES SALAIRES, GRAND FLOU OU GRAND FLOP ?

Le gouvernement indique vouloir mettre en place un « *service public de la petite enfance* » qui ne remet pas en cause l'organisation actuelle, ni la question des dysfonctionnements occasionnés par des choix politiques aberrants mais **propose uniquement quelques aménagements notamment au niveau de la compétence désormais renvoyée aux communes.**

Pourtant, les financements insuffisants pour les établissements d'accueil des jeunes enfants relevant du secteur public et associatif, ajoutés au désengagement des gestions directes par les CAF et par les collectivités locales, ont largement contribué à dévaster le secteur de la petite enfance. En effet, il manque actuellement **10 000 professionnel·les pour le fonctionnement des établissements et environ 200 000 places en accueil petite enfance pour répondre au besoin des familles.**

Sans même attendre le vote du conseil d'administration de la branche famille qui aura lieu le 3 avril prochain, le gouvernement annonce la revalorisation des salaires des professionnel·les de la petite enfance, afin d'améliorer l'attractivité de ces métiers. Cette revalorisation représenterait des moyennes **de 150 euros nets dans le secteur privé associatif et marchand et 100 euros, dans le secteur public.**

Cette revalorisation serait financée par la branche famille de la sécurité sociale qui budgétise environ **630 millions d'euros jusqu'en 2027.** À charge pour les structures associatives et marchandes d'appliquer une convention collective qui rentre dans les critères (qualification et rémunération) fixés par le gouvernement et dont le caractère est extrêmement flou. La CGT revendique, avant tout, la revalorisation des grilles indiciaires des agent·es du secteur à hauteur de leurs compétences et qualifications. La CGT ne peut que dénoncer le caractère insuffisant de ces revalorisations et revendique que le gouvernement prenne enfin de réelles mesures pérennes et significatives pour l'augmentation immédiate et équitable des salaires de l'ensemble des professionnel·les de la petite enfance.

METEX / NOOVISTAGO AMIENS (SOMME) : MOBILISATION DES SALARIÉ·ES PRÉVUE LUNDI 25 MARS 2024, QUELQUES JOURS APRÈS LES AUDIENCES AU TRIBUNAL DE COMMERCE.

"Deux industriels sont prêts à reprendre l'usine à une condition : que l'État garantisse un prix du sucre inférieur avec les sucriers. On le sait, c'est la clef. On demande à l'État d'intervenir".

Metex est la seule entreprise en Europe à fabriquer de la lysine, un acide aminé à destination de la nutrition animale. Mais selon les dires de la direction, elle n'est plus rentable! Et ce, en raison du prix de la matière première, le **sucre européen**, qui explose depuis 2022.

En parallèle, la Chine inonde le marché européen de lysine à très bas prix. Metex ne peut rivaliser. Pourtant, sa lysine locale présente un avantage écologique. *"Un acide aminé qui sort de l'usine d'Amiens est cinq fois moins carboné qu'un acide aminé importé de Chine"*

Depuis janvier, l'usine d'Amiens a recours au chômage partiel. Sa production est réduite au tiers de sa capacité. Pour la direction, comme pour la CFDT (syndicat majoritaire), l'avenir de l'activité de Metex est aujourd'hui en partie entre les mains de l'État.

Alors que les audiences au tribunal de commerce sont prévues les 20 et 23 mars, les syndicats de Metex ont, quant à eux, annoncé une journée de mobilisation pour le lundi 25 mars sur le site de l'usine. Ils invitent le ministre de l'Industrie à venir les rencontrer !!!

LA VIE OUVRIÈRE : UNE GRÈVE QUI S'AMPLIFIE !

A La Vie Ouvrière, le mouvement social s'amplifie, après sa reconduction votée en assemblée générale, les 13 et 14 mars. La VO en grève face aux abus du PDG (une première depuis 25 ans !)

Depuis plusieurs mois, le syndicat multi-professionnel de *La Vie Ouvrière* ne cesse de dénoncer la gestion irresponsable et contre-productive de l'actuel PDG de l'entreprise de presse de la CGT. Le syndicat a interpellé les instances de l'organisation à de multiples reprises. En dépit de toutes ces

alertes, la situation ne fait qu'empirer.

Qui ? 11 salariés en CDI (tous syndiqués à la CGT) sur les 33 CDI que compte l'entreprise, et trois journalistes pigistes se sont déclarés en grève.

Pourquoi ? Les grévistes se battent contre l'arbitraire et la brutalité d'un PDG qui met à mal les métiers.

Pas représentatifs ? Les grévistes proviennent de toutes les catégories (employé, journaliste et cadre), de tous les services (diffusion, production, rédaction syndicale, rédaction juridique...) et même du Comité de direction.

Quantité négligeable ? Les grévistes sont soutenus dans leur combat par un tiers de leurs collègues qui n'ont pas rejoint la grève par peur des représailles ou par manque de moyens financiers.

Illégitimes ? Les grévistes bénéficient du soutien indéfectible de deux organisations qui fédèrent, au nom de la CGT, sur le champ du journalisme et des médias : le SNJ-CGT et la Filpac.

Isolés ? Les grévistes ont reçu le soutien d'une importante délégation des personnels de la Confédération, présents lors de l'AG. Le Syndicat CGT Multipro de La VO de l'entreprise est légitime pour porter les revendications des salariés, y compris par la grève, lorsque les dangers imminents et impérieux auxquels ils font face ne sont pas résolus. C'est pourquoi nous maintenons nos revendications afin de mettre un terme à une gestion génératrice de risques psychosociaux graves.

RATP : APPEL À LA GRÈVE JEUDI 4 AVRIL, LE CLIMAT SOCIAL SE TEND SUR LES SALAIRES !

Un mois après avoir déposé un préavis de grève courant jusqu'à la fin des Jeux olympiques, le premier syndicat de la régie appelle ce jeudi 21 mars à une mobilisation dans deux semaines sur la question des rémunérations.

Il est trop tôt pour estimer l'impact sur le trafic. La CGT, premier syndicat de la RATP, appelle à la grève pour le jeudi 4 avril, afin de réclamer le versement dès les prochains mois d'augmentations de salaires négociées avec la direction de la régie de transports franciliens. *«Malgré le plan média de la direction, sur les fameux 100 euros par mois d'augmentation de salaire à la RATP, les agents n'en verront pas la couleur, en réalité qu'après Noël»*, soit janvier 2025, explique la CGT dans un communiqué publié jeudi matin. La centrale fustige *«un tour de passe-passe servant à leurrer les agents, comme nous le dénoncions à la sortie de cette parodie de négociation le 6 février»*.

De son côté, la CGT maintenance RATP, particulièrement mobilisée ces dernières années, explique qu'elle doit se réunir le 29 mars pour réfléchir à sa participation au mouvement concernant les négociations annuelles obligatoires (NAO) mais aussi leur protocole de carrière spécifique.

L'augmentation proposée par la RATP pour 2024 représente une hausse moyenne de 4,2 % pour tous les salariés du périmètre historique de la RATP en Île-de-France, soit 1.300 euros sur une année de salaire, selon le groupe public. Cette mesure équivalente à 15 points d'indice se décline en deux temps avec une première augmentation au 1er juin suivie d'une autre le 1er décembre.

La CGT revendiquait de son côté une augmentation salariale de 50 points d'indice *«pour tous»* et une indexation des salaires sur l'inflation, ainsi que des négociations pour passer à 32 heures de travail hebdomadaire. Ce dernier, contrairement aux trois autres syndicats représentatifs, a par ailleurs refusé de signer fin février l'expérimentation de la semaine de 4 jours sans diminution du temps de travail.

Préavis pendant les JO !

Les deuxième et troisième syndicats de la RATP, **FO et Unsa, qui ont signé les NAO**, n'ont en toute logique pas déposé de préavis pour jeudi 4 avril. *«Nous privilégions la mesure égalitaire plutôt que la revalorisation de la valeur du point : 100 euros brut mensuels pour un cadre supérieur comme pour un opérateur»*, explique le secrétaire général FO RATP. Mais ces deux organisations ont en revanche suspendu mi-mars leur participation aux négociations concernant notamment les Jeux olympiques, accentuant un peu plus la pression sur la direction à l'approche de la compétition et illustrant le dialogue social tendu dans la régie.

La «trêve sociale» espérée par Tony Estanguet, président du comité d'organisation de Paris 2024 bat de l'aile. Fin janvier, la CGT avait d'ailleurs déjà déposée un préavis de grève le 29 janvier et qui court du 5 février au... 9 septembre, au lendemain de la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques. Un texte parfois interprété à tort comme une mobilisation sur toute la période, mais qui permettait en fait de maintenir la pression sur la direction sur les principaux dossiers. **La journée de grève du 4 avril est un nouveau cran du compte à rebours social**, à trois mois et demi du début des JO.

LA LOI PACTE 2 : PRÈS D'UN TIERS DU SALARIAT POURRAIT PERDRE SON C.S.E !

La loi Pacte 2, qui pourrait être présentée d'ici l'été 2024, devrait modifier les seuils qui obligent à la mise en place de CSE. Les entreprises dont les effectifs sont compris entre 50 et 250 employés pourraient globalement s'en passer. Or, environ 30% du salariat évolue dans ce type de structure et perdrait donc de nombreux droits.

Le rapport envisage d'alléger les obligations des trois principaux seuils (11-50-250 salariés) en les «**translatant d'un niveau** ». A titre d'exemple : les obligations sociales qui s'appliquent aux entreprises entre 11 et 50 salariés, ne s'appliqueront plus qu'à celles qui comptent entre 50 et 250, et ainsi de suite pour les seuils suivants.

Avec Pacte 2, 30% du salariat sans CSE ?

Une des conséquences les plus concrètes et les plus dangereuses de cette mesure concerne les PME (petites et moyennes entreprises, qui comptent entre 50 et 250 salariés). Si elles sont aujourd'hui contraintes de créer des CSE (conseil social et économique) avec personnalité juridique et consultations obligatoires, les auteurs du rapport souhaitent les en exempter. **Seules les entreprises de plus de 250 salariés seraient désormais soumises à cette obligation.**

Ainsi, environ 30% du salariat, chiffre correspondant à la part des employés de PME perdrait leur droit à être informé et consulté sur leurs conditions de travail, la stratégie de leur entreprise et leur situation financière. **Leurs CSE seraient privés de subvention de fonctionnement, de capacité à former les représentants des salariés, ou encore possibilité d'avoir recours à une expertise.** La justification des parlementaires ? « *La mesure allégerait la charge administrative des TPE et PME et soutiendrait, in fine, l'emploi et la croissance de ces entreprises* »!!!

Le CSE, chambre d'enregistrement au service du patron ?

« *Je suis totalement hostile à la modification de ces seuils. Mais on ne va pas se raconter d'histoires. De nombreuses entreprises, n'ont pas de CSE, même quand c'est obligatoire, ou ont des CSE qui ne font pas usage de leurs prérogatives* », soutient Fiodor Rilov, avocat en droit social.

De fait, en 2020, 58,6% des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole, ne disposaient pas d'instance représentative du personnel (IRP), selon la DARES. Ce chiffre se réduit largement lorsque les structures dépassent 50 salariés, et tombe à 14,6%. Un résultat en trompe-l'œil toutefois, puisqu'il comprend les entreprises de plus de 250 salariés, qui disposent pratiquement toutes d'IRP.

« *Les IRP ont été mises en place pour que les représentants du personnel puissent être armés pour vérifier et contredire la parole patronale et c'est une bonne chose. Mais actuellement, la loi Pacte 2 ne pourrait être que le moyen d'entériner une situation de fait : la globale inefficacité des CSE dans la défense des salariés. Pour qu'un CSE puisse être utile, il faut qu'il y ait déjà une situation de lutte dans l'entreprise. Si cette configuration est en place, les pouvoirs reconnus aux CSE peuvent être extrêmement utiles aux salariés. Dans le cas d'un plan de licenciement par exemple, on peut avoir accès à des documents et des expertises qui peuvent discréditer la communication patronale* », détaille Fiodor Rilov.

Avec la loi Pacte 2, la disparition des CSE dans les PME pourrait ainsi avoir une autre conséquence moins attendue : elle pourrait tout simplement nuire au développement syndical. Rappelons que seules **9,3 % des entreprises déclarent la présence d'au moins un délégué syndical en 2020.**

CHAMPS-SUR-MARNE : (SEINE ET MARNE) : 250 ÉTUDIANTS D'UNE RÉSIDENCE CROUS VIRÉS POUR LES JEUX OLYMPIQUES !

Honoré, Maxime et Bilal perdent leur chambre Crous en juin : réquisitionnées pour les JO, elles sont données à des CRS et des agents de sécurité. « *Totalement honteux* » pour ces étudiants pour la plupart « *hyper précaires* ».

Sur les canapés du hall de la résidence du Crous, cinq étudiants débattent du slogan à inscrire sur des banderoles. « *Quoi qu'il arrive, on va nous mettre à la porte, donc il faut montrer que c'est scandaleux* », argumente l'un d'eux. Les quelques 250 résidents du bâtiment ont officiellement été informés par mail qu'ils devront céder leurs chambres à compter du 30 juin prochain, réquisitionnées pour les Jeux olympiques. En plein examen pour certains. D'autres n'ont pas d'options de logement pour le moment. « *On n'a qu'à écrire "PAS FIERES"* », propose un autre. Une réponse aux déclarations de la ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, qui a affirmé que les étudiants devraient être "*fiers*" de prêter leurs logements. À Champs-sur-Marne, comme dans les onze autres résidences des académies de Paris, Versailles et Créteil concernées par cette réquisition, les étudiants s'organisent pour alerter le public.

« **NON À LA RÉQUISITION** », tranche finalement la petite bande. La mobilisation se fait avec les moyens du bord : rouleau de tissu trouvé dans la rue, bombes de peinture récupérées à l'école d'architecture... Ensemble, ils ont créé début février le collectif La Rescrous, pour demander l'annulation de la réquisition de leurs logements et dénoncer la promesse de compensation mise en place par le Crous, à savoir **100 euros et deux places pour les Jeux olympiques**.

Confus !

Honoré et Maxime sont colocataires d'un même studio dans la résidence de l'école d'architecture de Champs-sur-Marne. « *Les appartements sont plutôt grands et modernes, ils datent d'il y a seulement quatre ans* », expliquent-ils :

« *C'est sûrement pour ça que notre résidence a été choisie pour loger des CRS et des agents de sécurité.* »

En tout, plus de 2.000 étudiants vont être délogés en avance pour installer les forces de l'ordre et de la sécurité civile, mais aussi les pompiers ou des soignants appelés pour les Jeux. Les deux amis ont appris la nouvelle lorsqu'ils ont procédé aux demandes de renouvellement de leurs logements, l'été dernier. **Au moment de signer le bail, Honoré remarque qu'il se termine en juin, soit deux mois plus tôt que d'habitude.** Il appelle alors la direction du Crous qui lui répond que leurs studios seraient potentiellement réquisitionnés pour les Jeux olympiques. Puis, plus de nouvelles.

Pendant plusieurs mois, le Crous entretient un flou avec les étudiants, jusqu'en novembre, où le directeur se déplace en personne pour faire une réunion d'information et confirmer la réquisition. « *Il nous a dit que les Jeux étaient une période faste pour la France et qu'on devait faire des efforts de façon collective* », souffle Honoré : « *Il nous a aussi fait comprendre qu'on avait déjà beaucoup de chances de bénéficier du Crous et des repas à un euro, et que par conséquent, on ne devrait absolument rien dire.* »

« **Totalement honteux** », s'indigne l'étudiant, qui rappelle que la plupart d'entre eux sont « *hyper précaires* ». Avec Maxime, cette intervention les décide à se mobiliser.

Étudiants en deuxième année de master d'architecture, les deux colocataires doivent valider leur diplôme fin juin, date à laquelle ils devront quitter leur résidence. Maxime stresse : organiser en même temps ses révisions, un déménagement et un état des lieux lui semble mettre en péril son précieux diplôme. « *On a déjà cette pression sur la réussite de nos études. Ce n'est pas la peine d'en rajouter.* » La majorité des résidents est contre la réquisition, mais certains craignent des répercussions : la perte de leur bourse ou un refus de renouvellement de logement pour l'année prochaine, s'ils décident de s'opposer au Crous.

« *On est toujours dans le flou, on n'a pas de filet de sécurité, malgré les promesses du Crous, qui ne nous arrivent d'ailleurs jamais par écrit, mais toujours à oral.* »

Des compensations insuffisantes !

100 euros et deux places pour les Jeux olympiques. Voilà la promesse de dédommagement que leur a promis le Crous en échange de leurs studios. Insuffisant pour ces étudiants. D'autant plus qu'ils

sont déjà affectés matériellement par la réquisition : dans quelques jours, la laverie commune va fermer pour des travaux de rénovation et restera indisponible pour une durée indéterminée. « *Ça me fait très rire. Moi, je me moque un peu d'aller voir du sport* », commente Bilal : 100 euros avec l'inflation, c'est tellement dérisoire et irréaliste. Ce n'est même pas le prix de mon loyer, ni même celui d'un déménagement. Ils nous donnent quelques pommes, et ils pensent que ça va suffire. « *C'est une énorme honte* », renchérit Maxime, qui accuse le Crous de stratégie politique pour rassurer l'opinion publique. « *En plus, le Crous nous a clairement incités à rentrer chez nos parents plutôt qu'à demander un logement. Il n'y aurait pas assez de places pour nous tous.* »

ÉCOLES DE SEINE-SAINT-DENIS : « ON PEUT DESCENDRE EN DESSOUS DE 14 °C EN HIVER ET MONTER À PLUS DE 34 °C EN ÉTÉ »!

Depuis près d'un mois, des professeurs du département alertent sur l'état parfois insalubre des établissements. Ils ont manifesté à nouveau, mardi 19 mars, pour réclamer un plan d'urgence au gouvernement.

« *On est à Blaise-Cendrars, évidemment qu'on n'a pas de plafond dans nos toilettes* », scande une élève du lycée situé à Sevran (Seine-Saint-Denis), dans une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux. En une minute et demie, élèves et enseignants dressent un portrait alarmant de leur établissement : fuites d'eau dans les salles de classe, absence de chauffage, manque de chaises et de tables...

« *A travers cette vidéo, on souhaitait mettre en avant ce qu'on vit au quotidien au lycée, mais aussi dénoncer les conditions d'enseignement dans tout le "9-3", indique une élève de 1ère. La plupart d'entre nous ont grandi ici donc l'état des bâtiments ne nous choque même plus... le fait de manquer de profs, de ne pas avoir de toilettes fonctionnelles, c'était devenu une habitude.* » Priya Bhavsar, ancienne élève du lycée, abonde : « *Je suis peinée de voir qu'on est obligés de se mobiliser pour avoir le strict minimum : des salles de classe où on ne craint pas que le plafond nous tombe sur la tête !!!* »

Les quatre enseignants qui ont participé à la vidéo ont reçu un rappel au règlement pour ne pas avoir « **respecté leur droit de réserve** », a précisé l'académie de Créteil. Une manifestation en soutien aux professeurs a réuni une centaine de personnes le même jour.

Pour les enseignants mobilisés, le constat est différent. Une exposition de photos, présentée le 6 mars devant le conseil régional d'Île-de-France, mettait en évidence des dizaines d'établissements en mauvais état, comme le collège Georges-Braque à Neuilly-sur-Marne. Camille Vallois, conseillère principale d'éducation et représentante syndicale CGT-Educ'action 93, rapporte des fenêtres qui ne ferment plus et des salles de classe mal isolées.

« *On peut descendre en dessous de 14 °C en hiver et monter à plus de 34 °C en été. Pour des élèves qui passent huit heures en cours, c'est compliqué... On a des trous dans les murs, des tiges de fer qui dépassent et pas d'eau chaude dans les locaux, déplore-t-elle. On ne demande pas de bosser à Stanislas [établissement catholique privé parmi les plus huppés de Paris], mais simplement d'avoir des tables et des chaises en bon état* », dénonce la syndicaliste.

A l'école Opaline de Saint-Denis, l'établissement est devenu un terrain de jeu pour les nuisibles, rapporte Louise Paternoster, institutrice et co-secrétaire de la CGT-Educ'action 93 : « *Au début, on voyait des souris et on trouvait des crottes dans les dortoirs, et puis on a constaté la présence de rats. On a des enfants qui ne veulent plus venir, déplore-t-elle. Les services d'hygiène de la mairie ont été contactés lors des vacances de février, mais le problème n'est pas résolu.* »

Les syndicats ont d'ores et déjà prévu de se réunir à nouveau, la première semaine d'avril, pour évoquer les suites à donner au mouvement dans la fonction publique si le gouvernement reste inflexible après la journée de mardi.

SYSTÈME DE TRANSPORT : STOP OU ENCORE ?

Avec vingt-six voix pour, onze contre et une abstention, les députés européens de la commission des transports et du tourisme ont ouvert la route mi-février à « *l'augmentation des limites de poids et de longueur des véhicules impliqués dans le fret et les voyages routiers internationaux* ». Elle a

voté pour autoriser **la circulation de mastodontes routiers soit des camions de 25m de long et 60 tonnes (au lieu de 18 m et 44 tonnes aujourd'hui)**. Cette révision de la directive de 1996 relative aux poids et dimensions des véhicules, s'inscrit dans le « *paquet sur l'écologisation du transport de marchandises* » proposé en juillet 2023 par la commission européenne. Elle doit être soumise au vote du Parlement européen fin mars à Strasbourg.

Une totale aberration !

Le gouvernement aurait pu refuser ce diktat en faisant preuve de courage politique ou tout simplement de bon sens. Il est encore temps. S'il s'entête, Fret SNCF sera scindé en deux entités en décembre et **des milliers d'emplois disparaîtront**.

En 2015, l'Europe avait interdit la circulation de méga-camions (**+18,75m et 40 tonnes**) car elle avait, à l'époque, jugé trop dangereuse cette circulation.

Tout le monde : les experts, les gouvernants, l'Europe, ne cessent d'affirmer que la seule et efficace solution pour « écologiser le transport de marchandises » est le transfert multimodal de la route vers le rail. Les deux sont complémentaires : la route pour un transport de proximité à la carte, le ferroviaire pour la longue distance et/ou la massification.

L'opérateur historique Fret SNCF sera, peut-être, liquidé au 1er janvier 2025 sous l'injonction de la commission européenne et avec l'accord du gouvernement Macron.

Aujourd'hui moins de 8% des marchandises sont transportées par le rail !

Le transport par le rail paie, en grande partie (plus de 50%), le réseau ferré et son entretien. Le transport routier n'a pas cette charge dans le calcul de son coût. C'est l'ensemble des citoyens, à travers leurs impôts, qui sponsoriseront la multiplication des camions et l'entretien des routes. De plus, est-ce que nos infrastructures actuelles peuvent supporter la circulation quotidienne de tels mastodontes ?

Demain, avec l'arrivée de ces mastodontes de la route, avec la « *faillite* » organisée de Fret SNCF premier transport ferroviaire, nous allons à contre-sens de ce qu'il faudrait faire.

FERROVIAIRE : EUROPLASMA MET LA MAIN SUR VALDUNES, DERNIER FABRICANT FRANÇAIS DE ROUES DE TRAINS !

Le tribunal de commerce de Lille a validé mercredi 20 mars la reprise de Valdunes, dernier fabricant français de roues de trains, par le groupe Europlasma. Une opération périlleuse pour laquelle le gouvernement va mettre la main au portefeuille en **apportant 15 millions d'euros**.

131 emplois sur le carreau !

Europlasma aura été le seul candidat à avoir formulé une offre. Celle-ci devrait aboutir à **131 licenciements sur les 309 salariés des deux sites de Valdunes** : la forge de Leffrinckoucke (à côté de Dunkerque) et l'usine de Trith-Saint-Léger (près de Valenciennes).

Prudence chez les salariés !

« *Si ça se passe comme aux Forges de Tarbes (rachetées en 2021 par Europlasma), où ils ont promis des investissements et ils ne les font apparemment pas, ça va être compliqué* ».

Reste que cette offre de reprise ne fait pas l'unanimité chez tous les salariés. « *Avant les Chinois, c'était les Allemands : "cette entreprise s'est fait piller, siphonner, pour en arriver à la situation d'aujourd'hui où on aurait un soi-disant bienfaiteur"* », s'agace le responsable de la CGT Métallurgie du Nord-Pas-de-Calais, Ludovic Bouvier, soulignant qu'Europlasma va toucher « **plus que son chiffre d'affaires en subventions** », tandis que nombre de salariés vont rester sur le carreau.

La CGT avait appelé à la reprise de Valdunes par Alstom, si besoin au sein d'un consortium l'associant à la SNCF et à la RATP. Une solution rejetée par Bercy car l'entreprise devait produire au moins 80.000 roues par an pour être rentable, soit deux fois plus que les besoins du marché français. La SNCF et Alstom, deux gros clients historiques de Valdunes, se sont par contre dits prêts à « *jouer leur rôle d'acheteurs responsables* » mais pas à devenir actionnaires majoritaires, indiquait alors le ministère de l'Industrie. Suscitant le courroux de la CGT, qui dénonçait il y a quelques mois le fait que la SNCF ait « *progressivement détourné ses commandes vers la concurrence européenne* », ce qui a contribué à mettre à mal l'équipementier français.

NOUVELLE ATTAQUE CONTRE L'ACCÈS À LA SANTÉ : MOBILISATION UNITAIRE DES RETRAITÉ-ES LE 26 MARS 2024 !

Le Premier ministre vient de signer un nouveau décret, concrétisant les annonces de Bruno LE MAIRE faites lors des assises des finances publiques et instituant le doublement de la participation des assuré-es aux frais de santé et ce dès le 31 mars 2024.

Ainsi le montant des participations forfaitaires et des franchises médicales appliquées aux médicaments, aux consultations médicales, aux transports sanitaires et aux examens de biologie, **seront multipliés par deux**. Cela va à nouveau augmenter le reste à charge des patient-es et contraindre les plus précaires à faire des choix cornéliens entre se loger, se nourrir ou se soigner. Cette mesure permettrait, selon le gouvernement, de réaliser 1,5 milliards d'euros d'économie sur le budget de la Sécurité sociale.

Que représente 1,5 milliards face aux 83 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales contenues dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2024 ?

Le nom des ministres a peut-être changé mais la politique est la même, voire se durcit en matière de protection sociale. Nous sommes loin des fondamentaux du Conseil National de la Résistance, qui a contribué à la création de la Sécurité sociale, qui devait permettre aux citoyen-nes de cotiser selon ses moyens et de bénéficier d'une protection sociale selon ses besoins.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des logiques financières qui n'ont qu'un seul objectif, détruire notre modèle social au bénéfice d'un système assurantiel dont seul les plus riches pourront profiter.

Cette nouvelle régression va accentuer le renoncement aux soins, alors que déjà 20% des retraité-es déclarent renoncer à des soins, que 47% hiérarchisent leurs dépenses, celles de santé étant reléguées au dernier rang.

Plus que jamais, l'UCR-CGT appelle les retraités-es à se mobiliser :

- Pour gagner une Sécurité sociale intégrale avec prise en charge à 100%, gérée par les représentants des assuré-es
- Pour une revalorisation immédiate des pensions de 10% et des mesures solidaires pour la revalorisation des petites pensions.

C'est le sens de la journée de mobilisation unitaire des retraité-es du 26 mars 2024.

NON AUX EXPULSIONS D'APPRENTIS ET DE JEUNES TRAVAILLEURS !

Ils sont arrivés en France, mineurs non accompagnés, après avoir traversé bien des épreuves. Ils ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance qui a reconnu leur minorité. Ils ont été orientés vers des formations pour des métiers qui connaissent des difficultés de recrutement. Aujourd'hui, ils finissent leur apprentissage ou travaillent après avoir obtenu leur diplôme. Ils sont maçons, boulangers, couvreurs, bouchers, cuisiniers, électriciens, serveurs Et pourtant, **arrivés à l'âge de leur majorité beaucoup se voient refuser leur titre de séjour et délivrer des OQTF** (obligations de quitter le territoire français) par la préfecture, en général sous prétexte d'anomalies sur leur acte de naissance. Le Réseau de Solidarité avec les Migrants qui leur a apporté son soutien tout au long de leur parcours et l'Union Départementale CGT de Seine Maritime qui revendique la régularisation des travailleurs sans-papiers, ne peuvent accepter que les espoirs de ces jeunes travailleurs soient ainsi brisés, qu'il perdent leur droit au séjour, leur travail, leur logement et soient menacés d'expulsion.

Nous refusons cette fabrique administrative de sans-papiers. Pour les soutenir nous vous appelons à les rejoindre : **Jeudi 28 Mars 2024 Rendez-vous à 11h devant le Tribunal Administratif où l'un d'entre eux contestera son OQTF. 53 avenue Gustave Flaubert à Rouen.**

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :
Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement